



Vient également s'ajouter au minimum contributif.

Par **fidele21**, le **12/03/2016** à **17:49**

bonjour,rnpouvez vous me confirmer:rne je lis sur service public:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15522>rnparagraphe minimum contributif la phrase se trouve juste avant Plafond de ressources:rnLe montant de la pension de retraite perçu au titre de la retraite complémentaire vient également s'ajouter au minimum contributif.(Vérifié le 01 janvier 2016).rnCeci est-il bien d'actualité,les retraites complémentaires rnvienent-elles en plus des 629 € du minimum contributif ?rnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.